



Sky Factory France

représenté par La Compagnie du Ciel

le ciel ... à l'intérieur

Conditions générales de vente

1. Application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes transmises à LA COMPAGNIE DU CIEL à compter du 1er janvier 2009. Toute commande implique l'adhésion totale et sans réserve du Client aux présentes conditions générales et sa renonciation à toutes autres conditions. Les dérogations aux présentes conditions générales n'engagent LA COMPAGNIE DU CIEL que si elles ont été acceptées par LA COMPAGNIE DU CIEL par écrit et ne sont valables que pour la ou les commandes concernées.

2. Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent aux ventes de matériels (les " Matériels ") et de produits consommables (les " Produits " à savoir les tubes fluorescents et les LED) de LA COMPAGNIE DU CIEL.

LA COMPAGNIE DU CIEL se réserve le droit de modifier son offre de Matériels et Produits à tout moment et sans préavis. LA COMPAGNIE DU CIEL ne peut être responsable des éventuelles ruptures de stock. LA COMPAGNIE DU CIEL se réserve le droit de corriger, à tout moment et sans préavis, les erreurs éventuelles figurant sur sa documentation commerciale, notamment concernant les prix ou les quantités. Les photos ne sont jamais contractuelles.

3. Commandes

LA COMPAGNIE DU CIEL se réserve de refuser toute commande.

Toute modification de commande devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de LA COMPAGNIE DU CIEL et pourra donner lieu à une modification du prix et des modalités d'exécution. En cas d'annulation de commande, LA COMPAGNIE DU CIEL pourra, si bon lui semble, conserver, à titre de dommages intérêts, les sommes versées par le Client.

4. Délais

Les délais communiqués par LA COMPAGNIE DU CIEL sont indicatifs ; les retards éventuels ne peuvent donner lieu à aucune résiliation, résolution ou indemnité.

5. Exécution des commandes

Au jour de l'installation des Matériels et Produits, tous les travaux de préparation notamment des arrivées d'électricité doivent avoir été effectués, conformément aux instructions décrites dans le guide d'installation de THE SKY FACTORY, LC aux frais et sous la responsabilité du Client. Le Client est tenu de faire effectuer tous les raccordements sous sa seule responsabilité.

Le Client doit signer le bon de livraison/réception des Matériels, Produits et y mentionner toutes les remarques concernant d'éventuels défauts, sous peine de perdre tout recours à l'encontre de LA COMPAGNIE DU CIEL.

6. Transfert des risques



Sky Factory France

représenté par La Compagnie du Ciel

le ciel ... à l'intérieur

Dans tous les cas, les risques que les Matériels, Produits et leurs emballages peuvent courir ou occasionner sont transmis au Client dès leur sortie des entrepôts de THE SKY FACTORY L.C.

Il appartient au Client de sauvegarder ses droits à l'égard du transporteur lors de la livraison dans le cas où la COMPAGNIE DU CIEL n'est pas chargée de la livraison.

7. Prix

Les prix étant révisables sauf convention contraire, les Matériels, Produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de leur livraison ou réalisation. LA COMPAGNIE DU CIEL se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans préavis.

Le prix s'entend T.V.A. incluse et hors emballage spécial. Les frais de transport et de transit sont à la charge du Client.

8. Paiement – Professionnelles et Particuliers

Pour les Professionnels. :

Sauf convention contraire, le prix des Matériels, Produits est payable en deux temps pour les clients professionnels dès l'accord du client par rapport au devis à travers un acompte de 60% de la somme totale ; dès la réception du Matériel et des Produits à travers le paiement des 40% restants.

Pour les Particuliers. :

Sauf convention contraire, le prix des Matériels, Produits est payable en un temps pour les clients particuliers dès l'accord du client par rapport au devis à travers le paiement de 100% de la somme totale à la commande dès réception de la facture.

Le paiement s'entend de la mise effective, à la disposition de La Compagnie du Ciel, de l'intégralité des sommes à la charge du Client.

Tout paiement à terme doit être accepté, au préalable et par écrit, par LA COMPAGNIE DU CIEL.

En cas retard de paiement, les pénalités seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du complet paiement à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront payables par le Client à réception de la demande qui en sera faite par La Compagnie du Ciel par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. En outre, LA COMPAGNIE DU CIEL pourra, si bon lui semble, prononcer l'exigibilité immédiate de toute somme pour laquelle il avait consenti un terme de paiement, suspendre l'exécution ou prononcer la résolution de tout contrat en cours, et ce de plein droit, sans mise en demeure ou notification préalable. Dans tous les cas, les sommes antérieurement versées par le Client resteront acquises à LA COMPAGNIE DU CIEL à titre de dommages intérêts.

LA COMPAGNIE DU CIEL pourra demander au Client de payer tous les frais de recouvrement.



Sky Factory France

représenté par La Compagnie du Ciel

le ciel ... à l'intérieur

9. Clause de réserve de propriété

Le transfert de la propriété des Matériels et Produits est suspendu au paiement complet du prix et de toutes les sommes à la charge du Client. Le Client devra prendre toutes les mesures utiles à la conservation des Matériels et Produits avant le transfert de propriété. Le Client avisera immédiatement LA COMPAGNIE DU CIEL de toute saisie ou revendication d'un tiers concernant les Matériels et Produits. Le Client autorise LA COMPAGNIE DU CIEL à prendre toutes mesures en vue de reprendre les Matériels et Produits non payés intégralement.

10. Garantie

La durée de la garantie limitée de Sky Factory, LC est de :

- *Dix ans pour les Dalles d'Image « SkyTiles™ » éclairées par lumière ambiante d'intérieur ou par système d'éclairage vers le haut, ou telles qu'approuvées par The Sky Factory.*
- *Six ans pour les Dalles d'Image Lumineuses « SkyTiles™ » et pour les images mises en œuvre dans les fenêtres virtuelles « Luminous Virtual Windows™ » installées dans les appareils et luminaires de rétro éclairage vendus ou approuvés par The Sky Factory. L'installation des appareils et luminaires doit être conforme à celle décrite dans le mode d'emploi pour que la garantie soit appliquée.*
- *Un an pour les caissons lumineux des plafonds et des murs, à l'exclusion des DEL et des tubes fluorescents. Deux ans pour l'équipement et les ballasts DALI.*

Les périodes de garantie sont calculées à partir de la date d'achat initiale.

La garantie s'applique aux seuls vices de fabrication. La garantie ne s'applique pas à une mauvaise utilisation ou à une installation non conforme à celle décrite dans le mode d'emploi.

Elle est limitée à la réparation ou au remplacement, au choix de LA COMPAGNIE DU CIEL, de la ou des pièces défectueuses, à l'exclusion notamment du paiement de toute indemnité ou de tout frais quelconque.

Les autres éléments des Matériels ne sont pas garantis

Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, le Client doit informer LA COMPAGNIE DU CIEL, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 48 heures à compter de la manifestation du vice.

11. Responsabilité

Dans tous les cas, la responsabilité de LA COMPAGNIE DU CIEL est limitée au montant du prix des Matériels, Produits auxquels est directement lié le dommage et ne couvre pas les dommages indirects ou immatériels.

Le Client est seul responsable du choix des Matériels, Produits ainsi que de leur adéquation à ses besoins. Le Client, en tant que professionnel, doit vérifier les conditions d'utilisation des



Sky Factory France

représenté par La Compagnie du Ciel

le ciel ... à l'intérieur

Matériels et Produits (notamment les précautions d'emploi, contres indications, mises en garde, dates de péremption, certification et marquage CE).

LA COMPAGNIE DU CIEL ne sera pas responsable en cas de force majeure entendu comme toute cause de préjudice en dehors de son contrôle.

13. Loi applicable, compétence et élection de domicile

Seule la loi française est applicable.